

CTLES : les utilisateurs témoignent

Publié le 12 juin 2007 par *Théo Haberbusch*

Voici 5 témoignages d'utilisateurs du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur. Ils ont des besoins différents et témoignent ainsi d'usages tout aussi variés du CTLES, mais tous semblent satisfaits du service proposé.

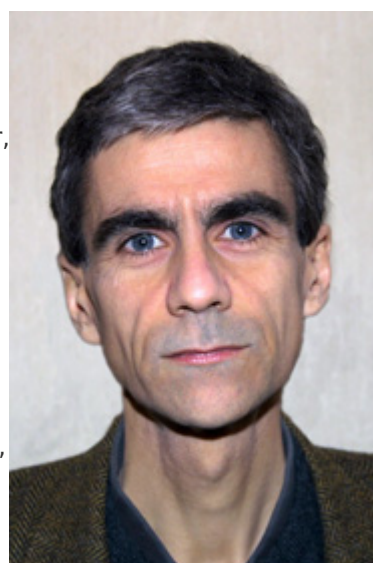
« Pour privilégier le prêt, nous n'avons pas toujours pu utiliser le CTLES »

Michel Gardette, directeur des ressources documentaires de la bibliothèque de Sciences Po

Le CTLES est un bon moyen de nous séparer de collections dont nous ne voulons plus, tout en les mettant à disposition d'autres bibliothèques. Bien sûr, ce n'est pas un « dépôt d'ordures » ! Le Centre peut d'ailleurs refuser nos collections, en cas de doublon. Nous devions, auparavant, faire un choix radical entre la destruction et le don des ouvrages à une autre bibliothèque. Désormais, le fonds est accessible à tous par le biais du prêt entre bibliothèques (PEB).

Nous avons pourtant renoncé à utiliser le CTLES, lors de travaux en 2002 et 2003 : si nous avions eu recours à son stockage provisoire, les documents n'auraient pas été consultables. Du coup, nous avons loué des hangars à Évry, où le prêt des livres a pu être assuré.

Nous avons effectué notre premier versement en 1998. Nous choisissons généralement de céder la propriété des ouvrages, périodes et thèses peu consultés. Seuls sont en dépôt les livres en cyrillique et notre documentation sur la Société des nations.



© D.R.

La bibliothèque de Sciences Po en chiffres : 900 000 volumes, 650 000 titres de livres, 11 000 périodiques, 25 kilomètres linéaires (kml) de rayonnages, 250 000 prêts par an.

« Une des opérations les plus réussies par la profession ! »

Catherine Gaillard, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

La création du CTLES est, selon moi, l'une des opérations les plus réussies par la profession. La bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne a fait partie des premiers établissements à y recourir, car nos magasins, comme ceux de la plupart des bibliothèques parisiennes, sont totalement saturés. Il a fallu apprendre un nouveau mode de fonctionnement... Difficile de sélectionner ce que nous allions verser, difficile aussi de s'habituer au délai de 48 heures pour recevoir le document. Les utilisateurs doivent, du coup, organiser leur emploi du temps en fonction du délai d'attente... Certains ont même plaidé pour un retour des thèses !

Je suis favorable à la cession des documents car le CTLES prend alors complètement en charge les collections : c'est un transfert de charge cohérent ! Nous avons ainsi cédé toutes les thèses étrangères ainsi que des

collections de périodiques. Mais tous mes collaborateurs ne sont pas d'accord, certains regrettant que les thèses étrangères, par exemple, soient moins communiquées une fois au CTLES.

Nous allons avoir une relation très particulière avec le CTLES, avec la fermeture pour 3 ans de la bibliothèque... La mise aux normes et la réhabilitation de cette dernière devrait être lancée en 2008 par la Ville de Paris, qui en est propriétaire. Il nous faudra donc vider nos magasins, et l'un des points de stockage (pour la moitié des 40 km linéaires que nous devons déménager) sera la CTLES. Nous les choisirons les ouvrages en fonction de leur taux de communication. Nous savons que nous disposerons là-bas d'une excellente sécurité et de conditions de conservation idéales. Des agents de la bibliothèque s'occuperont, sur place, de la communication des documents.

La BIU de la Sorbonne en chiffres : 2 500 000 documents dont 17 750 titres de périodiques, 3 500 manuscrits, 7 100 documents iconographiques, 40 km.

« Le CTLES nous a permis d'anticiper sur nos nouveaux locaux ! »



Arlette Pailley Katz, directrice du service commun de documentation de Paris 7

Lors de sa création, nous avions des relations limitées avec le CTLES : nous cédions des périodiques de façon très occasionnelle. En effet, avec 662 m² pour 10 000 ouvrages, les possibilités d'acquisitions du SCD de Paris 7 étaient limitées. Le projet de création d'une grande bibliothèque centrale sur la Zac Rive gauche, nous a pourtant permis de développer une politique d'achat à partir de 2002... et nous avons fait appel au CTLES pour stocker, de façon provisoire, les documents nouvellement acquis.

Malheureusement, une phase de travaux au CTLES a retardé d'un an la réponse à nos besoins. D'où le stockage dans une bibliothèque de médecine, avant les transferts réguliers de documents au CTLES, en 2006. Avant de les envoyer, nous les avons intégrés au Service universitaire de documentation (Sudoc). Nous les avons ensuite déposés au CTLES selon le plan de classement de la future bibliothèque. Nous venons juste de récupérer les 1 382 cartons.

© D.R.

La bibliothèque centrale de Paris 7 : ouverture au public le 17 septembre. 125 000 volumes en libre accès, 900 titres de périodiques.

« Nous devons garder au maximum les collections sur place »

Élisabeth Collantes, conservateur et chef du département des services au public et de la conservation de la bibliothèque interuniversitaire de Sainte Geneviève

Nous utilisons le CTLES depuis 1998, principalement pour y déposer des monographies et des périodiques.
Nous préférons le dépôt à la cession car nous souhaitons rester propriétaires de nos collections. C'est normal :
les bibliothèques veulent pouvoir intervenir sur leurs collections si jamais elles sont davantage demandées. Et puis on ne sait pas ce que peut devenir le CTLES à long terme.

L'avantage de cette structure, c'est qu'en plus de disposer d'espace, les locaux sont adaptés et climatisés.
La conservation y est parfaite et le prêt entre bibliothèques (PEB) fonctionne très bien. On constate d'ailleurs une augmentation de demandes de transfert d'ouvrages (+89 %).

Cette hausse est importante mais pas surprenante, car elle est proportionnelle au nombre de livres que nous déposons au CTLES. La conséquence, c'est qu'il y a des abus. Beaucoup de lecteurs ne viennent pas retirer les livres demandés. Or si, pour eux, c'est gratuit, nous payons 2 euros par ouvrage.

Dans le prochain envoi, nous allons privilégier les ouvrages peu demandés et garder au maximum nos collections sur place pour limiter les PEB. Ce que nous stockerons au CTLES entre 2008 et 2010 partira en un seul envoi. Après cela, nous engagerons une réorganisation des collections sur place. À plus long terme, le CTLES peut amener les bibliothèques à réfléchir sur une conservation partagée des documents : disposer des mêmes exemplaires d'un périodique est-il vraiment utile ? On pourrait n'en conserver qu'un, au CTLES.



© Jean-Louis Young

Le fonds documentaire de la bibliothèque inter universitaire Sainte Geneviève : 3 collections (fonds général, réserve, bibliothèque nordique) ; environ 2,5 millions de volumes.

« Avant, quand je voulais éliminer des collections de périodiques non médicaux, je n'avais aucun interlocuteur »



© D.R.

Monique Blondel, adjointe au directeur de la Bibliothèque inter universitaire de médecine (BIUM)

Il a fallu plus de 20 ans avant que le projet de créer un silo à livre pour désengorger les bibliothèques parisiennes ne voit le jour. Sa mise en place a permis d'engager une réflexion au niveau national sur la conservation. Auparavant, quand je voulais éliminer des collections de périodiques non médicaux, je n'avais aucun interlocuteur. Ou alors de façon informelle. Par exemple, si j'avais des périodiques allemands, je contactais Strasbourg et je les leur proposais parce que j'imaginai qu'ils pouvaient être intéressés. Avec le CTLES, il existe à présent une réflexion au niveau de l'Île-de-France.

Nous avons effectué notre premier transfert de collection en 1997. Nous avons sélectionné les collections anciennes et arrêtées. C'est d'ailleurs une des règles du CTLES : il nous demande d'envoyer des ouvrages dont le taux de rotation est très bas. Nous avons donc envoyé 1 700 ml de thèses, dont une collection de thèses étrangères jamais communiqués. Cela nous a permis d'engager un projet de restructuration des magasins afin d'accueillir des collections récentes. Nous avons aussi pu réintégrer notre collection dentaire. Depuis, on utilise le CTLES pour les thèses de médecine (cession tous les un à deux ans) : nous sommes attributaires du dépôt de ces thèses pour toute la France. Nous gardons les Parisienne mais pas celles de Province, qui sont transférées au CTLES au bout de 10 ans. Tout ce qui part est cédé, cela permet au CTLES de dédoublonner et c'est mieux ainsi.

La BIUM en chiffres : 20 600 revues et 115 000 ouvrages. Le fonds ancien représente 240 000 ouvrages de 1474 à 1952, 3 500 d'avant 1920 et 1 000 manuscrits. Catalogues spécialisés : 113 600 thèses de médecine et 21 300 thèses dentaires.

Contactez le service abonnement :



abonnement@lors.fr



01 83 97 41 28